

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1554)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 83

présenté par

M. Baupin, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton,  
M. Cavard, M. Coronado, M. de Ruyg, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,  
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 16 par la phrase suivante :

« Chaque projet de renouvellement urbain prévoit la mise en place d'un « atelier populaire d'urbanisme » permettant la participation de toutes les parties prenantes concernées par l'opération de renouvellement urbain, et ce à toutes les étapes de sa réalisation. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose la création systématique d'une instance de démocratie participative « l'atelier populaire d'urbanisme » dans tous les territoires faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.

Si les opérations de renouvellement urbain ont permis la requalification de nombreux quartiers vétustes, elles ont aussi montré les limites d'une politique concentrée uniquement sur l'urbanisme. Dans les quartiers politique de la ville, l'urbanisme ne peut en effet lui seul apporter des réponses à des problématiques complexes alliant des dimensions sociales, économiques et d'aménagement.

L'échec de ces politiques de renouvellement urbain réside aussi dans la non association des acteurs et habitants du quartier à leur mise en œuvre. Bien qu'étant d'ampleur, et faisant l'objet d'investissements financiers très importants, ces opérations ont fait l'objet d'incompréhension, de non appropriation par les habitants et ont été critiquées comme n'étant pas en phase avec les réels besoins et attentes du terrain.

Par conséquent, le prochain programme de renouvellement urbain doit nécessairement prendre en compte la dimension participative en compte, par la création d'« ateliers populaires d'urbanisme ».

Ils doivent permettre la participation de toutes les parties prenantes, tout en assurant une bonne représentativité de chacune.

Ces ateliers doivent être le moteur d'une réelle démocratie participative : en assurant une forte représentation des habitants et acteurs de quartier, en établissant un processus de co-décision, en laissant le choix à l'instance de ses modalités de fonctionnement, en étant un lieu de formation des citoyens et de co-construction du projet de renouvellement urbain.